



COMMUNIQUÉ

Paris, le 11 octobre 2004

La Fédération Nationale des Cinémas Français se félicite de l'autorisation donnée aux salles de spectacle de pouvoir installer des brouilleurs de téléphones mobiles.

Elle tient à remercier vivement Monsieur le Ministre de l'Industrie, Patrick Devedjian, d'avoir signé l'homologation nécessaire à l'application de la loi votée il y a plus de trois ans, le 17 juillet 2001, à l'unanimité de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

La possibilité d'installer des brouilleurs de téléphones mobiles va dans le sens de la qualité des projections de films en salles et du confort des spectateurs, dans lesquels les exploitants de salles de cinéma ont massivement investi au cours des dix dernières années. Nous pouvons désormais mieux garantir au public le droit de recevoir une œuvre sans être importuné.

Contact FNCF : Olivier SNANOUDJ - 01.53.93.76.76.